



17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

Dispositions diverses relatives au statut des militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la modification de diverses dispositions relatives au statut des militaires.

Outre des modifications purement techniques, les modifications proposées par l'avant-projet de loi ont pour but :

- de s'écarter de l'obligation d'avoir déjà suivi une formation, un cours ou une partie de ceux-ci avant de pouvoir obtenir une dispense de formation
- de prévoir la possibilité pour un officier de carrière du niveau A d'obtenir un master dans une université dans le cadre de sa formation de base
- de prolonger la durée maximum des éventuelles périodes de prolongation de la suspension par mesure d'ordre
- d'élargir le champ d'application du transfert interne
- de remplacer les quatre possibilités de prolongation de l'engagement d'un an du militaire ayant une carrière à durée limitée par une prolongation unique de quatre ans, tout en permettant une prolongation de l'engagement si une mesure statutaire est prononcée à l'encontre du militaire

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

